

# REGLEMENT CONCOURS D'HOTEL A INSECTES

## Article 1 – Objet

Dans le cadre de la Fête de la Nature, la commune de Lumigny Nesles Ormeaux organise un concours de création d'hôtels à insectes le samedi 3 juin 2023 à la mairie de Lumigny. Ce concours est ouvert à tous.

## Article 2 – Dépôt des hôtels à insectes

Chaque participant devra remettre un hôtel à insectes réalisé par ses soins avec des matériaux de recyclage le samedi 3 juin 2023 entre 11h30 et 15h30 au lieu du concours, situé à la mairie de Lumigny, 3 place de l'Eglise. Les hôtels à insectes devront être amenées sans signe distinctif. Ils seront identifiés sur place par un numéro

## Article 3 – Inscription

L'inscription est gratuite et se fera le jour même sur place.

## Article 4 – Hôtels à insectes

Chaque candidat devra fournir un hôtel à insectes fabriqué avec des matériaux recyclés. Les hôtels pourront, après les résultats, soient être récupérés par le participant soit être laissés à la mairie qui les installera sur les villages.

## Article 5 – Jury

Le jury sera composé de citoyens qui notera selon les critères suivants :

Aspect esthétique	/10
Utilisation de matériaux recyclés	/5
Originalité	/5
Total	/20

Le jury se réunira à 16h00. Les décisions du jury seront sans appel

## Article 6 – Résultats

Les résultats seront dévoilés à 16h45.

## Article 7 – Autorisation

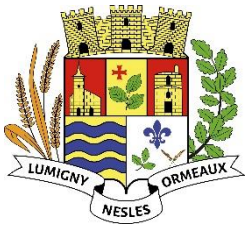
Les candidats autorisent l'exploitation de leur nom, de leur photo et de la photo de leur tarte sans contrepartie aucune.

## Article 8 – Annulation

Si, suite à un cas de force majeure, le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables.

DATE :

SIGNATURE PRECEDEE DE LA MENTION « LU ET APPROUVE » :



# BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Je certifie sur l'honneur que l'hôtel à insectes présenté est de ma propre fabrication.

Fait à : .....

Le : .....

Signature du participant ou du représentant légal pour les mineurs